

Préavis n° 2022-02

Resp.: B. Martignier, Vice-Syndic

Pour la séance du Conseil communal du 29 septembre 2022.

Préavis municipal à l'attention du Conseil communal de Vaulion

SECURISATION DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

L'approvisionnement en eau de notre commune repose principalement sur le puits de pompage du Nozenet, mis en service en 2008.

Ce dernier a été construit afin de remplacer différentes ressources qui rencontraient des problèmes bactériologiques récurrents. Cette création a permis de passer le plateau des Vineuves et de la Busine de la zone de protection des eaux S2 à S3 et de libérer les projets de construction qui étaient bloqués par la Canton.

Avant d'être refoulée dans le réseau de distribution communal, l'eau qui est pompée dans la nappe alluviale de Vaulion subit une désinfection UV, système mis en service en juin 2017. Le surplus de pompage est dirigé vers le réservoir communal.

La source du Criblet est considérée comme notre eau de secours. Cette eau est analysée régulièrement selon les directives cantonales.

Actuellement, le puits du Nozenet est équipé d'une seule pompe, qui en cas de panne, nous priverait de manière brutale de notre approvisionnement en eau et cela pour une durée certainement conséquente.

L'étude préalable a démontré que la dimension du puits permettrait le logement d'une 2ème pompe. La Municipalité souhaite donc mettre en œuvre cette modification qui induit, bien entendu, quelques ajustements au niveau de l'appareillage et de la régulation dans la tête du puits.

II. Etudes réalisées

La Municipalité a mandaté le bureau CSD Ingénieurs SA pour effectuer une étude de faisabilité, un diagnostic du puits et un chiffrage des coûts.

Un contrôle par caméra a été réalisé dans le puits le 16 mars dernier. L'inspection a pu constater le bon état du puits, malgré un léger dépôt de sable et de limon sur environ 5 cm en fond d'ouvrage. Le tubage et les crépines sont propres et aucun encroûtement n'a été observé.

Un essai par palier enchaîné a été mené le 10 mars dernier avec des débits compris entre 3.15 et 19.15 m3/h. Avec les résultats de cet essai, il est possible de déterminer un débit d'exploitation de 200 lt/min, soit 12 m3/h.

En raison de son utilisation, environ 39'500 heures, pour une durée de vie moyenne de 15 ans, la pompe actuelle sera remplacée.

Un traitement de l'eau par des UV nécessite un contrôle permanent de la turbidité, l'installation de traitement actuelle ne dispose pas de ces équipements. Plusieurs solutions ont été étudiées. La solution retenue est la mise en place d'une sonde de mesure directement dans le puits qui permettra de mesurer en continu la turbidité et en cas de dépassement, l'automate arrêtera les pompes et une alarme sera transmise au service de piquet.

III. But

Le présent préavis a pour but de requérir du Conseil communal son autorisation pour réaliser ce projet de sécurisation de la distribution de l'eau et d'en obtenir son financement.

IV. Objectif

Le puits sera exploité par les deux pompes en alternance stricte. Le gros avantage de ce système est qu'en cas de panne de l'une des pompes, la deuxième pourra assurer l'exploitation durant le délai nécessaire à la commande et la pose d'une nouvelle pompe. Dans le cadre des travaux de mise en place des nouvelles installations de pompage, le curage du puits sera réalisé en début de chantier. Le coût des travaux TTC est le suivant :

 Travaux d'appareillage, fourniture des pompes et alimentation provisoire Criblet
Selon offre E. Gaillard
CHF 65'000.00

2.	Mise à jour de la télégestion, intégration pompes, sonde de turbidité			
	Selon offre EMG Electroprocess	CHF	40'000.00	
3.	Curage du puits, extraction et mise en place des pompes			
	Selon Vodoz	CHF	7'500.00	

		—	
4.	Travaux électriques		
	Selon estimation EMG Electroprocess	CHF	4'000.00
5.	Mise en service de l'installation UV		
	Selon estimation Waterconsult	CHF	2'700.00
6.	Etiquettes signalétiques sur les équipements		
	Estimation	CHF	600.00
7.	Honoraire, inspection caméra, hydrogéologue		
	Etude et chantier	CHF	48'500.00
8.	Divers et imprévus environ 10%	CHF	16'700.00

TOTAL TTC CHF <u>185'000.00</u>

V. Financement

La somme investie sera financée par :

- Un emprunt auprès d'une banque ou d'une autre institution de prêt ou par la trésorerie courante
- Cette somme sera amortie sur 10 ans par une augmentation de la taxe de consommation d'eau qui passera probablement de CHF 1.15/m3 actuellement à CHF 2.00/m3 maximum, dès 2023.

VI. Commentaires

Les périodes de sécheresse deviennent récurrentes et de plus en plus longues, la Municipalité est bien consciente de l'importance de notre approvisionnement en eau potable et se soucie de prendre soin de notre nappe phréatique ainsi que de notre installation de

pompage. Les travaux envisagés contribueront fortement à une utilisation optimale de notre ressource en eau et éviteront une coupure prolongée en cas de panne d'une pompe.

VII. Conclusions

Au vu de ce qui précède et s'agissant de la sécurisation de la distribution de l'eau, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil,

- vu le préavis municipal n° 2022-02 relatif à la sécurisation de la distribution de l'eau
- ouï le rapport de la Commission désignée pour l'étude de ce projet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide:

- d'autoriser la Municipalité à réaliser ce projet de sécurisation de la distribution de l'eau pour un montant de CHF 185'000.--
- de financer cet achat par un emprunt auprès d'une banque ou d'une autre institution de prêt ou par la trésorerie courante
- de porter cet investissement au bilan, compte 9141.13.4

AU NOM DE I

- d'amortir cette somme sur 10 ans, par une augmentation de la taxe de consommation d'eau de CHF 1.15/m3 à CHF 2.00/m3 maximum, dès 2023
- de relever la Commission de son mandat

Le Syndic

Claude Languetin

Adopté dans sa séance du 29 août 2022

La Secrétaire

Valérie Meyer